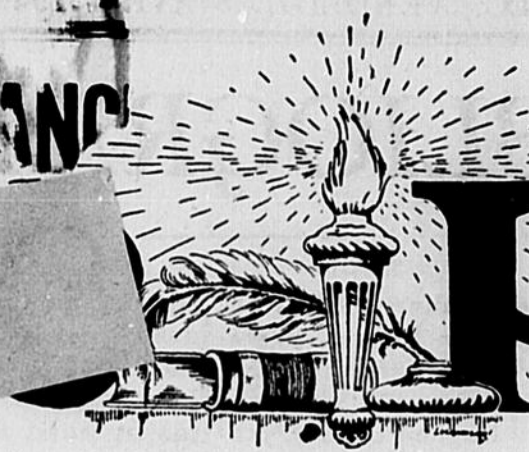


FRANCO

Colonel G. E. Marquis
Bibliothécaire
Bibliothèque de la Législature
Hôtel du Gouvernement



Parleur

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE
ORGANE D'ACTION NATIONALE

Qui bene amat, bene castigat

RAOUL RENAULT
Directeur

Qui aime bien, châtie bien

A-T-IL DES IMITATEURS ?

Quand on a de la conscience et de l'intelligence; quand on a une conception EXACTE de la vie et de ses devoirs; quand, enfin, on est CONVAINCU de ses OBLIGATIONS envers ses semblables de TOUTES les races, on se fait un DEVOIR de TOUS les instant d'imiter de PLUS PRES POSSIBLE ceux dont la conduite fut ou est un exemple constant de dignité, de probité, de fierté nationale et religieuse, de dévouement et de désintéressement.

La Providence a ses vues quand elle donne à un siècle et à une race plutôt qu'à d'autres, ces hommes et ces femmes ENERGIQUES dont tous les instants sont entièrement employés à combattre pour la vérité et pour l'honneur. Ainsi, quand la Providence a donné et donne à notre petit peuple ces héros du sanctuaire, de la tribune et de la presse dont fait mention notre histoire, Elle voulait et veut NOUS amener à comprendre à notre tour nos OBLIGATIONS envers l'Eglise et notre race; Elle voulait et veut NOUS faire comprendre que NOUS ne pouvons demeurer indifférents à la survivance de notre groupe. Peu importent leur nom et leur condition sociale, ces héros, que la Providence a donnés et donne chaque jour à notre pays, ont DROIT à notre reconnaissance pour ce qu'ils ont fait et font pour nous. Bien plus, ces héros ont le droit d'EXIGER que nous les imitions DU PLUS PRES POSSIBLE, que nous marchions sur leurs traces, que nous portions BIEN HAUT l'étendard qu'ils nous ont légué.

COMBIEN REPENDENT AU DESIR DE CES HEROS? Combien ont le courage de les imiter? S'il était donné, à ces héros, de sortir de leurs tombeaux, ne croyez-vous pas qu'ils éprouveraient une sorte de mépris envers nous qui devions les imiter, marcher sur leurs traces et leur succéder dans la défense de nos droits et avons préféré nous désintéresser de toutes ces nobles causes, auxquelles ils se dépensèrent si généreusement?

Vous-même, qui êtes peut-être de quelque association patriotique ou nationale, vous efforcez-vous toujours d'imiter, tant dans votre vie publique que privée, ces intrépides compatriotes qui n'ont pas craint de souffrir, de s'imposer de durs sacrifices pour adoucir le sort de leurs dans un pays que nos ancêtres communs ont conquis à l'Eglise et à la civilisation? Quels efforts REELS et TENACES faites-vous pour amener les ennemis de votre foi et de votre race à cesser leurs campagnes haineuses contre les vôtres?

Combien parmi nos hommes politiques ont le COURAGE de regarder bien en face leurs adversaires; combien parmi nos députés fédéraux ont le courage de parler français en Chambre et de revendiquer avec FIERTE et FERMETE des DROITS de l'Eglise et de NOTRE race, si sauvagement attaquées par des crétiens et des imbéciles de la plus dégoûtante espèce? Combien préfèrent incliner la tête, fermer la bouche et s'écraser devant ces crétiens qui ne cessent de baver contre notre race et l'Eglise qui ont pourtant assez fait jusqu'ici pour mériter la considération de TOUS les bien pensants et intelligents de ce pays. Des hommes et des femmes de caractères, en existe-t-il encore? Comme nous sommes loin de l'heureuse époque où CHACUN et CHACUNE savaient se respecter et se faire respecter! Autres temps, autres mœurs!

Domage que nos politiciens ne soient pas TOUS des Lafontaine! Ces sectaires dont les impérialistes, les coulissiers et les orangistes qui ourdissent contre notre groupe les complots les plus canailles, n'en mèneraient pas large si nos administrateurs s'avisait de faire leurs ces belles paroles de notre illustre, de notre grand et admirable Lafontaine, paroles qu'il ne craignit pas de lancer en pléin parlement en 1842:

"AVANT TOUT, disait-il, JE PREFERE MON INDEPENDANCE ET LES DICTEES DE MA CONSCIENCE."

AVANT TOUT: Combien parmi nos hommes publics rouges bleus et cailles, préfèrent AVANT TOUT leur indépendance et les dictées de leur conscience? Combien ont de la conscience et sont libres?

La plupart ne sont-ils pas plutôt les esclaves du parti, des puissances d'argent et du respect humain? Cet esclavage est PREJUDICABLE, aux intérêts du peuple, notamment aux intérêts de notre groupe. Cela importe peu: si les intérêts du peuple ne s'accordent pas avec les intérêts de mon parti et des puissances d'argent qui souscrivent à la caisse électorale de mon parti, tant pis pour lui, de dire la plupart de nos mandataires. J'aime mieux sacrifier les intérêts de ma race et de l'Eglise que les intérêts de mon parti, d'ajouter ces mêmes hommes qui ont mission de servir le peuple. La plupart de nos hommes politique ne préfèrent-ils pas plutôt leur esclavage et les dictées du parti politique et de leur porte-monnaie à l'indépendance et aux dictées de leur conscience?

Comment voulez-vous, qu'avec de tels esclavages, notre groupe soit traité avec justice par la majorité anglo-canadienne

(suite à la page 2)

VINS DE MAYENCE

En dépit de deux jugements unanimes des cinq juges de la Cour d'Appel confirmé intégralement par cinq juges de la Cour Supérieure, le Trust Général du Canada ne semble pas vouloir se conformer à l'ordonnance des tribunaux et cherche toutes sortes de prétextes pour retarder la liquidation de cette affaire.

Pendant ce temps-là les frais s'accroissent et les porteurs d'obligations ne reçoivent rien. C'est pour cela que plusieurs porteurs d'obligations ont décidé de convoquer une assemblée des intéressés qui sera tenue le 9 mai au Palais de Justice de Québec à heures de l'après-midi.

Le mémoire suivant a été adressé à tous les porteurs d'obligations. Nous le reproduisons intégralement. Il contient un exposé succinct de la situation.

Nous avons souvent parlé de cette question, nous avons réclamé justice pour les pauvres porteurs d'obligations, nous avons même invité le Procureur Général à intervenir.

Nous espérons que cette assemblée sera nombreuse et que l'on y prendra des décisions expéditives.

Sans plus de commentaires nous reproduisons le mémoire:

OBLIGATIONS DES OEUVRES CATHOLIQUES ROMAINES DU DIOCESE DE MAYENCE

Monsieur ou Madame,

Les obligataires dissidents des Oeuvres Catholiques Romaines du Diocèse de Mayence ont résolu de soumettre le présent mémoire à votre attention parce que vous êtes directement intéressé comme obligataire.

EXPOSE DES FAITS

En mars 1929, une émission de débentures de \$300,000.00 était autorisée dans la province de Québec pour les Oeuvres Catholiques Romaines du Diocèse de Mayence, Allemagne. Le Trust Général du Canada était fiduciaire de l'émission. Cette somme de \$300,000.00 fut souscrite par environ 230 personnes disséminées dans 34 comtés de la Province de Québec, spécialement dans le district de Québec et les cantons de l'est. Parmi les porteurs d'obligations, on compte 16 communautés religieuses, 18 membres du clergé et environ une trentaine de veuves et de successions.

Le premier août 1930, les Oeuvres Catholiques Romaines du Diocèse de Mayence, après avoir payé \$41,000.00 sur le capital en plus des intérêts, firent défaut de rencontrer leurs obligations.

Le 15 septembre 1933, au cours d'une assemblée extraordinaire des porteurs d'obligations, ces derniers formèrent un comité de cinq (5) membres appelé "Comité de Protection". Ce comité était chargé de protéger les intérêts des obligataires, faire un compromis si possible, en un mot transcrire pour et au nom des obligataires.

A cette date, il était dû une somme de \$258,900.00 aux porteurs d'obligations et les Oeuvres Catholiques Romaines du Diocèse de Mayence offraient 20% de cette somme ou \$51,000.00 de numéraire en règlement final. Cette offre fut refusée au cours de cette assemblée du 15 septembre 1933.

Bien après ce refus, le Gouvernement allemand prohibait l'exportation du numéraire en dehors des frontières du Reich, mais, par un compromis, il fut permis de faire en nature le remboursement aux obligataires.

VINS DE MAYENCE

Le ou vers le premier août 1935, après beaucoup de pourparlers et de démarches, il arrivait à Montréal et à Québec 12,148 caisses de vin de Mayence d'une valeur de \$123,793.72 en monnaie canadienne. Ces vins furent reçus et emmagasinés par la Commission des Liqueurs dans ses entrepôts. Ce sont les meilleurs crus du Rhin,

se détaillant de 0.95 cts à \$2.50 la bouteille mais, de l'avis des experts, il peut être dangereux que quelques-uns de ces vins "passent" avec les années.

STATUS DU TRUST GENERAL DU CANADA ET DU COMITE DE PROTECTION

Après la liquidation et le concordat mentionnés ci-dessus, le fiduciaire, le Trust Général du Canada n'avait plus sa raison d'être, mais, au cours de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 1935, le Trust Général du Canada a reçu un nouveau mandat. En effet, au cours de l'assemblée, les obligataires répartissaient les pouvoirs du Trust Général du Canada et du Comité de Protection de la façon suivante:

Le Comité de Protection était chargé de prendre toutes les décisions au nom des obligataires et le Trust Général du Canada devait être le dépositaire des argents, tenir la comptabilité et exécuter les décisions du Comité de Protection.

En fait, depuis cette date, il est impossible de délimiter les responsabilités de l'administration de ces deux organismes, tant ils ont coopéré étroitement dans l'administration.

RESULTATS ACQUIS

Les vins de Mayence étaient en vente dans la province de Québec le ou vers le premier septembre 1935. Au premier août 1938, la vente des vins a rapporté \$28,693.32 et un inventaire approximatif de la Commission des Liqueurs démontre qu'il reste en entrepôt une valeur de \$95,100.40. (Le Trust Général du Canada affirme qu'il y en a pour une somme de \$105,773.00). Il résulte de ces chiffres que les administrateurs ont vendu annuellement environ \$9,000.00 de vins soit 1,000 caisses et les vins vendus sont les moins dispendieux. Depuis un an, les ventes ont diminué considérablement et il resterait un actif de \$90,969.74 en mains.

Les dépenses sont énormes: Le Trust Général du Canada a un compte d'au delà \$5,000.00 au premier décembre 1936; il est dû à Mre Maurice Boisvert une somme d'environ \$5,000.00; le Trust Général du Canada par un jugement unanime de la Cour d'Appel (5 juges) a été condamné à payer la somme de \$14,393.69 à Marius Girard. Cette dernière cause, portée devant la Cour Suprême (5 autres juges) malgré les protestations d'un groupe d'obligataires a été encore perdue par le Trust Général du Canada, c'est-à-dire par les obligataires, ce qui a entraîné un montant considérable de frais légaux.

Les dépenses connues pour frais d'avocats et de justice, honoraires, transports, assurances, dépenses de voyages, commissions, s'élevaient à \$50,364.28 et il y a un grand nombre de dépenses inconnues à date: le compte du Trust Général du Canada depuis le premier janvier 1937 à date (compte maintes fois requis mais jamais produit); les comptes de Mres Robert Taschereau, Louis Lemay et Antonio Langlais pour des causes pendantes.

Après trois années d'administration, le déficit apparent serait d'au moins \$30,000.00, de sorte que les \$95,000.00 en entrepôt sont déjà grevées d'une dette de \$30,000.00.

SOLUTION

Les vins de Mayence ont été reçus et acceptés par les obligataires pour être remboursés de leur placement. Il est évident que si l'administration actuelle continue avec le Trust Général du Canada et le Comité de Protection, les obligataires ne toucheront jamais un seul centin des \$130,000.00 en nature qui ont été payées au Canada pour les dédommager de leur placement.

Deux choses sont d'une importance capitale:

- 1°— Mettre fin aux dépenses, surtout d'avocats;
- 2°— Liquider les vins au plus tôt.

Il est facile de comprendre que deux bureaux administratifs manquant de cohésion — les intérêts n'étant pas les mêmes — et augmentent forcément et inutilement les dépenses. De plus, le Trust Général du Canada vient de nous refuser un bilan à date. L'administration du Trust Général du Canada et du Comité de Protection est inefficace et dispendieuse. Le Comité de Protection, qui avait accepté le 25 juillet 1938, trois (3) membres adjoints représentant un groupe important d'obligataires dissidents, dans le but d'apporter une solution au problème, n'a pas même convoqué ces nouveaux membres pour leurs assemblées.

Vous avez donné un mandat au Trust Général du Canada et au Comité de Protection: vu ce qui est survenu depuis près de quatre (4) ans dans l'administration de ces deux organismes, n'est-il pas opportun de mettre fin au mandat que vous avez donné à ces deux organismes et n'y a-t-il pas lieu de nommer quelqu'un pour liquider les vins qui sont votre propriété? L'assemblée générale des obligataires que nous convoquons aux fins de discuter de cette importante question aura lieu à Québec, au Palais de Justice (greffe des faillites) le 9ème jour de mai 1939, à 2 heures de l'après-midi.

Il est alors plus qu'important que vous soyez présent. Ces \$95,000.00 qui restent sont à vous, sauvez-les!

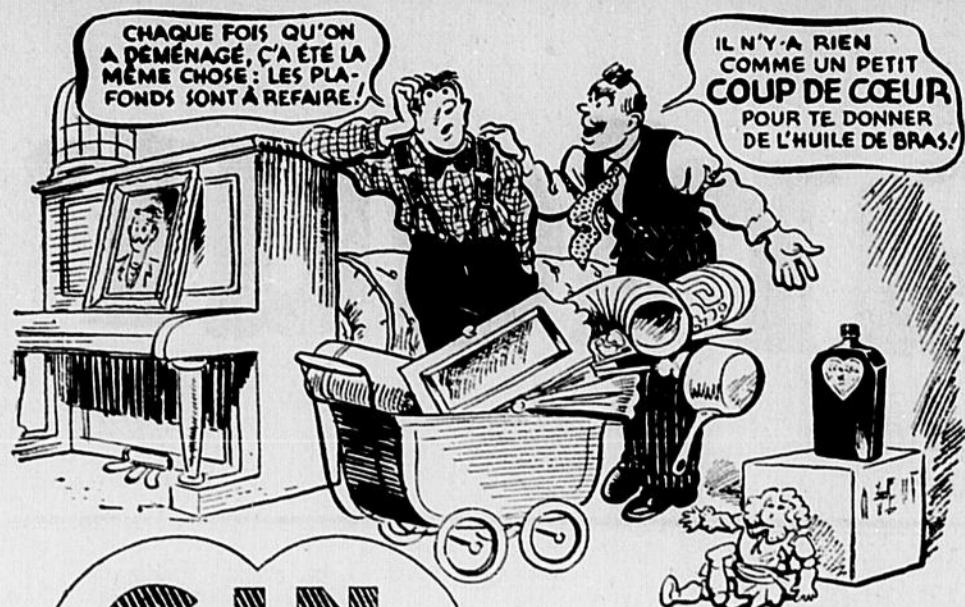
Si vous ne pouvez y assister, nous vous incluons une formule de procuration au nom de monsieur Roland Bélanger, ou de monsieur H.-P. Cimon, et vous devrez nous faire parvenir ces procurations immédiatement par le retour de la malle.

Dans l'état de chose actuel, si vous ne vous occupez pas de votre affaire, il est évident que vous subirez une perte complète et que jamais vous ne serez remboursés de l'argent que vous aurez prêté.

Il faut de toute nécessité que l'assemblée des obligataires comprenne tous les obligataires des "Vins de Mayence" et c'est pourquoi nous insistons pour que vous soyez présent ou représenté par procuration.

Si vous devez assister à l'assemblée, avisez-nous. Si non, s'il vous plaît nous envoyer la procuration.

Vos tout dévoués,
ROLAND BELANGER
Beauport, P. Q.
H.-P. CIMON
6, côte d'Abraham,
Québec, P. Q.



GIN De Kuiper

10 onces 90c
26 onces \$2.00
40 onces \$2.80

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SONS Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

MAISON FONDÉE EN 1695

Le vrai goût de Hollande a toujours distingué ce vieux gin bienfaisant et les vrais Canadiens l'ont toujours préféré depuis plus de cent ans!

A-T-IL DES IMITATEURS

(suite de la page 1)

qui paraît vouloir reprendre l'infâme politique de John Russell, de triste mémoire, cette canaille qui avec Burham et Colborne porte la responsabilité des troubles de 1837?

Nos hommes politiques qui DEVRAIENT compter parmi les mieux avertis, les plus patriotes, les plus indépendants et les plus dévoués de nos compatriotes ont l'IMPERIEUX devoir d'imiter Lafontaine qui, encore une fois, a su PREFERER SON INDEPENDANCE et les DICTEES de sa Conscience aux honneurs, aux richesses, et aux compromis, c'est-à-dire à tout ce qui ravale et confond l'homme.

Si nos hommes publics refusent de s'amender, s'ils ne veulent pas d'une telle préférence qui les honorerait et les grandirait dans l'estime de leurs compatriotes et de leurs concitoyens, il APPARTIENT à ceux-ci de les bouter dehors, de voir en eux des partisans dont il leur faut à tout prix se débarrasser.

Des représentants de cette espèce, des gens prêts à tous les compromis, à toutes les bassesses, à toutes les trahisons, notre peuple N'EN DOIT PLUS AVOIR. Il ne faut plus que notre peuple soit disposé à servir de marche-pied aux Anglais et aux Juifs que la passion des honneurs et des richesses porte à rabrouer ceux qui sont sur leur chemin et les empêchent de parvenir. Ce sont des HOMMES DE COEUR et de CONSCIENCE, des hommes INDEPENDANTS et FIERS, qu'il nous faut envoyer à Ottawa, à Québec, PARTOUT. Les élections fédérales auront lieu cet automne: arrêtons dès aujourd'hui notre choix sur des hommes capables de nous représenter DIGNEMENT à la Chambre. Ce ne sont pas des rouges ni des bleus ni des cailles que nous avons besoin à Ottawa, mais, UNIQUEMENT des HOMMES DE COEUR et de CONSCIENCE des hommes qui sachent se tenir debout, revendiquer les droits de leur race, dénoncer les abus, en un mot: des hommes de devoir.

C'est le lieu de vous le demander: Lafontaine compte-t-il des imitateurs parmi les nôtres qui siègent dans la Capitale? Pour répondre à cette question, il suffit de voir quelle attitude prennent nos représentants chaque fois qu'il s'agit de problèmes nous concernant directement, notamment les problèmes de notre participation aux guerres de l'Angleterre, de la monnaie bilingue, du timbre bilingue, du fonctionnarisme et de l'attitude franche en Chambre.

Si nos députés n'éprouvent pas le goût d'imiter Lafontaine, pour des raisons le plus souvent inavouables qui sont synonymes de lâcheté et de trahison, il nous INCOMBE de les CONTRAINDRE à donner leur démission, de les retourner à leur foyers. IL NE FAUT PLUS que notre peuple se donne comme députés des hommes de paille, des "yes men", des "schemers", des lâcheurs et des lècheurs qui voient une sinécure dans leur fonction. Non, IL NE LE FAUT PLUS. Ce que notre peuple DOIT plutôt se donner AU PLUS TOT, ce sont des Lafontaine, des Bourassa, des Lavergne, des Lamarche, des Monk, et des Lacroix. C. B.

MAISON CREMAZIE

60 RUE ST-LOUIS

TEL. : 4-4802

Maison paisible, Chambres joliment meublées, Couchettes ou Divans très confortables.

Les touristes trouveront ici un reconfortant repos dans une atmosphère agréable dans un quartier résidentiel recherché.

Chambres au mois ou à la semaine pour résidents.

BIBLIOGRAPHIE

Les prisons de Jeanne D'ARC, par le Dr Eugène Lomier, préface de Théo. Varlet. Paris, René Debresse. 12 frs.

Le Docteur Eugène Lomier, correspondant du Ministère de l'Éducation Nationale, lauréat de l'Institut et de l'Académie de Marine, a, dans le livre qu'il nous offre, traité plus que les prisons de Jeanne d'Arc. Il y a ajouté toute une vision du temps de Jeanne d'Arc, donné des documents inédits sur la garnison anglaise de Rouen, le geôlier de Jeanne d'Arc au château du Crotoy, la mort de Jeanne d'Arc après son supplice. L'auteur y rectifie des erreurs, des légendes que l'on se repasse de siècles en siècles, de livres en livres. C'est une étude sérieuse, particulièrement documentée qui doit retenir l'attention non seulement des lettrés mais aussi du public.

Compagne simple Récits de la vie saharienne, par Janseron, Paris, René Debresse. 10 frs.

L'auteur dans ce livre, avec émotion, quelques-unes des heures extra-humaines que ses compagnons et lui ont vécues au cours de la vie fantastique qui est celle des Sahariens, vie monacale, moyenâgeuse, épique, faite d'inconfort, de dépression morale, d'ardente foi, de sinistre isolement, de chevaleresques faits d'armes et qui laisse au cœur de celui qui y a goûté une implacable nostalgie. Le lecteur pourra frôler quelques hommes venus de tous les coins de France pour "servir" et qui, dans le silence effrayant du Bordj, dans le vide du Désert, dans l'ambiance terrible du Sahara, sont arrivés à perdre contact avec les lois avec l'équilibre. Au moment où le public français commence à s'éveiller à la connaissance de son empire colonial, il est bon qu'il sache que des Français, dispersés un peu partout dans l'immensité de cet empire, sont là et veillent. Nous ne saurions trop recommander la lecture de cet ouvrage tout à la fois passionnant et instructif.

Grand-Nord. Hommes et bêtes des terres glacées, par Jean Allouche. Paris, Editions "Je Sers". 20 frs.

Les solitudes glacées du Grand Nord Canadien et de l'Alaska, les immenses forêts, ou le baren désolé, ces terres de silence, comme on les a appelées, ont depuis longtemps acquis droit de cité dans la littérature. Elles constituent sans doute l'un des plus merveilleux décors que puisse imaginer l'homme en mal d'aventure pour y faire vivre ses rêves.

Des noms de très grands écrivains les ont rendu familiers à un public de plus en plus vaste. Les Jack London, les Curwood, les Rouquette, les Stewart White, les Constantin Weyer en ont chanté l'âpre beauté.

Mais la plupart des livres inspirés par le Grand Nord sont des romans.

Or, le livre qui vient aujourd'hui enrichir la Collection "Bibliothèque des Voyages" des Editions "Je Sers" n'est pas un roman. Son auteur n'est pas un écrivain professionnel. C'est un homme qui, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, a été attiré, envouté, par les écrits de ses devanciers, mais s'il est allé là-bas, ce n'est pas pour voir et se renseigner, c'est pour y vivre. Par la suite, à l'occasion de diverses enquêtes, il est retourné dans la forêt et sur les pistes blanches. De ses voyages il a rapporté non pas un récit fantaisiste, mais un documentaire et qui mieux est, un documentaire vécu.

Dans ce livre, ce qui ne peut se rapporter à des expériences personnelles, certains récits par exemple, lui ont été confiés directement par ceux qui en ont été les héros. Et c'est ainsi que nous faisons connaissance avec ces hommes du

Grand Nord: ce sont des éleveurs, des chercheurs d'or, ceux de la Foi, les Missionnaires, ceux de la Loi, les hommes de la Police Montée et aussi et surtout ceux du pays: blancs, métis, indiens, esquimaux, chasseurs, trappeurs, éleveurs, pêcheurs, nomades ou sédentaires. Mais ce ne sont pas seulement les hommes que Jean Allouche nous fait connaître, ce sont aussi les animaux et en premier lieu les chiens, ces fidèles et indispensables compagnons de l'homme des solitudes arctiques à qui il consacre ses meilleurs chapitres et les bêtes du wild, ceux dont la viande et la fourrure sont nécessaires à la vie des hommes: les élans, les loups, les ours, les caribous et tout le peuple des bêtes à fourrure.

L'Énéide de Virgile. Etude et analyse, par L.-A. Constans. Librairie Mellottée, Paris, 28 frs.

Publiés sous la direction de René Doumic cette série des chefs-d'œuvre de la littérature expliqués nous présente, aujourd'hui, une étude fouillée sur l'Énéide de Virgile.

On admirera dans ces pages l'information étendue et sûre; on s'étonnera de tout ce qu'elles apportent de neuf et d'original sur un sujet qu'on aurait cru épuisé.

Tous les amis de la littérature latine puiseront dans cette étude toute l'érudition de l'auteur.

Les Protocoles des Sages de Sion, par Pierre Charles, S.J. Paris-Tournai, Editions Casterman.

Cette question des Protocoles des Sages de Sion a soulevé beaucoup de polémique de part et d'autre.

Dans cette étude le Père Charles semble donner une preuve évidente que l'auteur n'était pas Juif mais Français.

L'EPEE DE L'ANGLETERRE DANS LA BALANCE

Depuis l'affaire de Tchécoslovaquie et la poussée économique de l'Allemagne en Roumanie, un changement complet d'attitude de M. Neville Chamberlain a renversé la situation en Europe centrale. Tout se passe comme si Londres était décidée à risquer le paquet contre Berlin, mais en se gardant bien de briser avec Rome. M. Chamberlain et M. Mussolini tiennent en mains les données du problème, le plus intéressant peut-être qui se soit posé depuis William Pitt et la période napoléonienne. L'Angleterre a-t-elle un Nelson a-t-elle un Wellington? Tout est là. Mais il y a encore autre chose. Les questions de commandement supérieur entre la France et l'Angleterre sont-elles en voie de règlement? Car, dans la première victoire de la Marne, la question de la direction militaire commune n'avait pas encore été résolue, et elle ne le fut, par la force des choses, que quelques semaines après l'entrevue de Doullens, laquelle n'était qu'un début.

La situation financière de l'Allemagne est sans doute pour beaucoup dans les hésitations actuelles de Berlin. Nous avons tenu nos lecteurs au courant. Une parole de l'Amérique du nord, en cas de guerre européenne, peut être, au bénéfice des alliés, d'une importance extraordinaire, et la lettre du président Roosevelt, au tournant de septembre dernier, a indiqué clairement, les dés de fer étant jetés, où eussent été les préférences des Etats-Unis. Il ne semble pas que la situation ait beaucoup changé depuis 1916. Les Lustranias ne manqueront pas.

On sait la ténacité de la Grande-Bretagne, sa décision prise. Nul doute que, cette fois encore, elle mettrait en mouvement les puissances silencieuses de son réseau colonial et marin. Battue sur un point, vulnérable sur d'autres, l'Allemagne s'écroulerait, même après les bombardements de Paris, de Londres, de Varsovie, des états-majors et des approvisionnements. Je ne parle pas de ses difficultés d'alimentation, dès le troisième mois de la guerre universelle ou avant. Qu'elle pèse ses chances pour une telle partie, cela se conçoit. Il eût été fou, absolument fou, au 24 décembre dernier, de nous aligner "pour les Tchèques". La question maintenant a changé de face et cela se devine assez au ton de M. Neville Chamberlain, à l'accueil que lui a fait la Chambre des Communes, au renouveau de sa force d'attraction. Un seul point noir: l'absence de conscription obligatoire. Mais qu'ajouter aux lumineux articles d'Hilaire Belloc sur la question?

Une autre énigme est le rapprochement anglo-soviétique, car il est clair qu'une armée sans état-major n'existe pas. Or Staline, par ses exécutions renouvelées, a décapité l'armée rouge. Dans un cas pareil, il semble qu'il pourrait être procédé à la fois, au paradis moscovite, à la mobilisation et à la reddition. La guerre d'Espagne a montré que les Soviets avaient de l'outillage, mais que leurs armées n'avaient pas de commandement. On ne signale, du côté de Moscou, aucun Carnot. Les parachutistes eux-mêmes ont fait long feu et comment revenir à la légende similaire des cosaques? Pour le surplus, voir l'avis technique de Lindbergh.

Les grands événements viennent sournoisement. Devant l'attitude résolue de l'Angleterre et de ses dominions le chancelier Hitler doit se demander s'il n'a relevé l'orgueil allemand que pour le précipiter de nouveau dans l'abîme.

Léon DAUDET.

AUTO SERVICE ENR.

Pièces de rechange neuves et usagées.

Distributeur exclusif du moteur Leland

Réparation — Démarreur, Générateur, Etc.

Accessoires d'autos

O. SOULARD, Prop.

197 1/2 de la Couronne QUEBEC

Tél.: 3-2692

LOCATION DE CLAVIGRAPHES



\$3.00 par mois.

GERALD MARTINEAU

96, ST-PIERRE,

QUEBEC.

DJIBOUTI, COIN DE FRANCE

L'ITALIE N'A PAS LE DROIT NI LA FORCE DE S'EMPARER DE LA SOMALIE FRANCAISE.

A quel titre l'Italie pourrait-elle le revendiquer? Ni au titre historique, ni au titre impérial. Au titre économique?

Si Djibouti est devenu le port de l'Ethiopie, c'est grâce à l'initiative française. Rien n'empêche l'Italie de construire des chemins de fer d'Addis-Abeba vers Assab, Massouah et Mogadicho, voies tout aussi naturelles pour trainer le commerce éthiopien vers la mer. Djibouti n'est pas économiquement nécessaire à l'Italie.

C'est donc seulement pour un but stratégique, afin de couper à la France la route vers son empire que l'Italie peut désirer la côte française des Somalis. C'est pour avoir en face d'Aden une position qu'elle ne tarderait pas à fortifier et qui lui permettrait de gêner les communications maritimes de l'Angleterre avec les Indes.

C'est dans l'intention de chercher un succès de prestige.

L'Italie peut-elle espérer s'emparer de Djibouti? La côte française des Somalis est-elle défendable? S'il est souvent question de Djibouti, il est fort rare que l'on parle de l'ensemble de la côte française des Somalis, territoire de 22,000 km², grand comme cinq départements français. C'est que la région insalubre, déserte et peu fréquentée n'est guère hospitalière. Il est pourtant nécessaire d'en dire quelques mots, si l'on veut se rendre compte des possibilités qu'elle offre à l'attaque comme à la défense.

Pays en partie montagneux, la côte des Somalis se présente sous l'aspect d'énormes tables basaltiques séparées par des vallées.

Les principaux massifs montagneux sont: Au Sud-Ouest, le massif d'Ali Saliat qui atteint à son point culminant 1,290 mètres; au Centre du pays, les montagnes qui bordent le lac d'Assal, le Plateau de Hamed, 1010 mètres, le mont Gardi 1000 mètres; enfin, les montagnes qui atteignent les altitudes plus considérables et sont situées au Nord de la Baie de Tadjourah et en bordure du rivage: les monts Gouda, 1,600 mètres, et les monts Nabia d'une altitude moyenne de 1,200 mètres. Ce sont les seuls où se trouve vraiment quelque végétation digne de ce nom, en raison des vents humides de la mer et des nuages qui viennent s'y condenser en pluie. Forêts, ruisseaux permanents, température supportable toute l'année rendent ce coin habitable.

Dans le reste du pays, constitué par les vallées et des cuvettes encaissées, ou par de grandes étendues pelées et des limons salés absolument stériles, règne une chaleur suffocante; les oasis y sont rares, la vie y paraît impossible.

Dans ces vallées et ces plaines, dans ces terres torréfiées, arides, souvent sans eaux, sans routes, sans herbes où les bêtes et les indigènes ne se déplacent généralement que la nuit, nous n'avons pas de postes militaires, mais cela est sans importance car il semble difficile d'y entreprendre de grandes opérations.

Toutes les hauteurs où la vie est possible sont occupées par des postes français. Afin de renforcer encore les défenses qui y sont installées, on est en train de créer le long de la frontière de nouveaux fortins qui seront occupés par les troupes qui viennent d'être envoyées en renfort.

En pays somali français, une attaque italienne par l'armée de terre serait, par conséquent, d'autant plus difficile qu'elle devrait partir du pays Issa ou Danakil où la vie est quasi impossible aux Européens et qui n'est encore ni aménagé ni véritablement soumis. Elle serait d'autant plus périlleuse qu'elle aurait pour point d'appui plus lointain et pour bases de ravitaillement les régions fertiles d'Abyssinie aussi hostiles aux Italiens que le reste du pays et qui ne manqueraient pas de profiter du moindre échec de leur nouveaux maîtres pour accentuer leur rébellion. Ici encore, par conséquent, la défensive semble supérieure à l'offensive.

Reste le danger d'une attaque navale ou aérienne italienne. Ces dangers sont plus graves, mais la France peut y faire face.

Pour se défendre contre une attaque navale venant de la Mer Rouge, la France dispose, en effet à l'issue de la Mer Rouge de Cheik-Saïd, sorte de Gibraltar situé sur la côte du Yémen, et qui appartient à la France. En face de cette forteresse naturelle, elle possède l'île de Doumeirah qu'elle avait cédée à l'Italie, en 1935, mais qui doit nous revenir depuis la dénonciation des accords de Rome de cette époque.

Pour faire face à une attaque venant de l'Océan Indien, Djibouti possède déjà une artillerie côtière. Il est évidemment possible de la développer et de créer autour de Djibouti avec les unités navales nécessaires un réseau de sécurité. Des mesures sont déjà en cours d'exécution dans ce sens. Il en est de même pour la protection aérienne de la cité actuellement défendue par plusieurs escadrilles. Enfin, mentionnons encore un autre danger que les Italiens peuvent faire courir à Djibouti, c'est de l'empêcher de recevoir d'Ethiopie par le chemin de fer certaines denrées alimentaires dont elle fait grand usage. Certes, ce procédé serait très gênant pour Djibouti, mais pas mortel car il serait dès lors aisé, en quelques semaines, avec l'eau dont on dispose, de faire pousser sur place tout ce dont la ville a besoin. Il serait égale-

ment possible de créer sur les monts Mabla et Goudah des jardins potagers en nombre suffisant pour les besoins locaux. Le transport à Djibouti qui devait s'effectuer par la route ou par la mer serait moins commode que par le chemin de fer, mais pas plus onéreux.

En revanche, les Italiens d'Ethiopie se priveraient d'une source de revenus appréciable.

De ces différentes constatations géographiques, stratégiques, économiques, une conclusion se dégage: Djibouti peut être localement défendu. Mais il est une raison plus grande que toutes celles-la qui garantit la sécurité de Djibouti et qu'il ne faut jamais oublier, c'est que attaquer la côte française des Somalis, c'est attaquer la France et la riposte, au besoin, aurait lieu immédiatement sur les frontières franco-italiennes d'Europe.

En réalité, la menace qui pèse sur la côte des Somalis n'est qu'un des multiples aspects du problème général posé par les revendications italiennes ou, plus largement encore, par la politique de l'axe Rome-Berlin.

Aussi bien en Somalie qu'en Tunisie, la France ne peut pas se laisser grignoter par l'Italie sans réagir. C'est pour elle désormais un problème vital. Il s'agit non seulement de son honneur, de la sécurité de ses communications avec le reste de son Empire, mais aussi du sort des populations indigènes qui nous sont très loyalement attachées.

Je terminerai par ce mot que m'a dit une petite somalie que je photographiai, il y a deux ans lorsque, passant par Djibouti, je me rendais à Addis-Abeba suivre la guerre d'Ethiopie.

— "Si tu montres ma photographie dans tes journaux, tu diras que c'est Aïcha, une petite fille somalie, qui est française et qui, comme toutes les autres, aime beaucoup la France qui est son pays".

(Politica) Vincent LAVOIX

L'autonomie provinciale

(Suite de la page 4)

Les races qui composent ce pays; Nous voulons coopérer avec toutes les races de ce pays et Dieu merci, notre province a donné assez d'exemples de sa largeur de vue, pour que l'on nous donne la même mesure de justice.

Nous voulons que notre province garde son entité distincte, son caractère propre, et nous regrettons amèrement, les politiciens, gros et petits qui, pour aider un parti, n'hésitent pas à se faire les colporteurs de toutes les calomnies que l'on répand à l'étranger contre notre province; nous déplorons que des hommes oublient l'importance des fonctions qu'ils exercent, pour devenir de simples partisans étroits, prêts à se faire complice de toutes les inepties qui se débitent contre le chef du gouvernement de notre province, afin de détruire son influence et son prestige, et abaisser celui de son gouvernement à l'étranger. Il vaut mieux se modifier dans notre constitution que de se faire le partisan aveugle d'un parti politique.

Pierre Gelléy.

DES ORDRES

Un colonel récemment promu donnait un dîner à son régiment. Leur adressant la parole il leur dit:

"Maintenant, soldats, tombez sans pitié sur le menu. Traitez-le comme si il était un ennemi!"

A la fin du dîner il s'aperçut qu'un des soldats s'esquivaient avec deux bouteilles de vin.

— Qu'est-ce que vous faites là? demanda-t-il.

— Je suis vos ordres, colonel, répondit le soldat. Quand on ne tue pas l'ennemi on le fait prisonnier.

POUVAIT-IL?

— Mais pensez-vous que vous pouvez faire vivre une femme avec votre petit salaire?

— Comment puis-je le savoir? Il faudrait que j'essaye.

RAZOIR ELECTRIQUE

— Où est mon rasoir électrique?

La servante.—Madame s'en sert pour épiler la dinde.

BON TEMPS

— Pâques est bien choisi pour la mariage de Jeanne.

— Pourquoi cela?

— Elle va marier un oeuf cuit dur.

En effet son mari a vingt-cinq ans de plus qu'elle.

EZCITES

La fille.— Les hommes sont tellement excités.

La mère.— Ne t'excites pas toi-même S'ils n'étaient pas aussi excités la plupart des filles resteraient vieilles filles.

ASSORTIMENT MERVEILLEUX

Dans

Toutes les marques populaires prêtes pour livraison.

- CHEVROLET de 1929 à 1936
- De SOTO de 1930 à 1937
- DODGE (50 chars) 1930 à 1938
- DODGE 7 Pass. 1936-37-38
- FORD de 1930 à 1936
- PLYMOUTH de 19'0 à 1938

Enfin des Buicks, Chrysler, Nash Oldsmobiles, Studebaker, Pontiac, Reo, etc.

Ce serait prudent de ne pas acheter sans regarder notre assortiment et nos bas prix.

Morisset & Frère

distributeurs des
Automobiles
DODGE et DE SOTO
Camions Dodge.
337, PRINCE-EDOUARD
(Angle Caron)
Tél.: 7158



LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le jeudi 11 mai 1939, des soumissions pour l'exécution de réparations au quai de Saint-Irénée, comté de Charlevoix, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour réparations au quai, Saint-Irénée, P.Q."

On peut prendre connaissance des plans, du blanc de contrat et du devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, à Ottawa, de l'ingénieur régional, édifice du bureau de Poste, Québec, P.Q., ainsi qu'au bureau de Poste, de Saint-Irénée, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront faites sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme cautionnement des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Cie du chemin de fer Canadien-National et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au principal et à l'intérêt, ou les bons susdits pour une partie du cautionnement et un chèque visé pour la balance.

REMARQUE. — Le ministère fournira les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$20.00, sous forme d'un chèque de banque visé fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que lesdits bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que la chose soit faite pas plus tard qu'un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

Par ordre,
J. M. SOMERVILLE,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 20 avril 1939
— 28 avril — 7 mai.

FRANC-PARLEUR est publié par l'Office Québécoise de Publicité, 60 rue St-Louis, à Québec, et imprimé par l'Imprimerie Provinciale, Enr., 445 rue St-Vallier, Québec.

IMPORTANT !

Si vous voulez ne souffrir aucune interruption de votre service de gaz ou d'électricité, envoyez-nous immédiatement l'avis de déménagement qu'a dû vous laisser notre releveur de compteurs.

Vous pouvez nous envoyer cet avis par la poste, ou simplement le laisser à nos bureaux. Evitez-vous des ennuis envoyez nous votre avis de déménagement aussitôt que possible.

LA COMPAGNIE QUEBEC POWER

FLEURY TIRE SHOP LTEE

Spécialistes en Pneus et Batteries

108 Blvd Charest

Tél. 2-5397

QUEBEC

La Maison de Confiance

TEINTURE — PRESSAGE — NETTOYAGE

La Teinturerie Française

565 rue Saint-Jean

Tél.: 4-4686

ADELARD & GUSTAVE LEPINE

ENRG.

EMBAUMEURS DIPLOMES
et DIRECTEURS DE FUNERAILLES

42, Chemin Ste-Foy,

Tél.: 2-2656

POINTES SECHES

La fragilité du gazon va succomber sous la crânerie du pissenlit.

La chose la plus importante de certains c'est ce qu'ils pensent d'eux-mêmes.

Si Hitler et Mussolini se fichent de Roosevelt, qu'est-ce qu'ils pensent de Joe Louis?

Le bridge, dit Cudbertson, est le meilleur entraînement pour se contrôler. Et pour apprendre à ouvrir des boîtes de conserves.

Pendant les dernières soixante années le thermomètre, à San Diego, n'a jamais varié de plus de douze degrés. Que cela doit être monotone.

Des savants nous annoncent que l'on peut manger des concombres avec du lait. Nous préférons la crème, en salade.

Le roi d'Italie a accepté la couronne de l'Albanie. Elle repose sous le parasol de soie de Salassie.

La vue d'un sous-marin sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse va peut-être rejoindre le serpent de mer vu par un chalutier de l'Oregon.

Sophocle a écrit des pièces alors qu'il dépassait 80 ans. Bernard Shaw aussi.

Il n'y a qu'un Allemand qui fait du tapage: il est d'origine autrichienne.

Nous voulons une température idéale qui étoufferait les pissenlits qui commencent à pointer.

Il se peut que Mussolini peut embouteiller l'Adriatique, mais John Bull peut y mettre un bon bouchon.

Savez-vous que la colombe de la paix s'est transformé en plusieurs canards bâtards?

Tous les ans, aux Etats-Unis, il passe, en chiffres ronds, un millions d'individus dans les prisons.

Il se passe des choses admirables dans le monde, mais on en parle guère. Tout le monde cherche les travers.

La grande tragédie de l'homme c'est que ce qu'il apprend de l'histoire il le perd en Hystérie.

Le train qui transportera le couple royal et leur suite sera peint en bleu royal. Cela doit faire plaisir au Dr Manion.

Moscou approuve le "billet deux" de Roosevelt aux dictateurs, parce qu'il est conforme au programme soviétique.

Si la vie n'était pas constamment remplie de troubles que feraient les avocats pour vivre?

Les chauffeurs sont sensés arrêter, écouter, regarder, lorsqu'ils croisent des routes.

Les fonds perdus, de nos jours, on les trouve partout chez les pauvres comme chez les riches.

Si l'Angleterre vient à se battre le Canada pourra tenir son habit sans l'autorisation du parlement.

Les Nazis finiront par s'entremanger. C'est alors qu'ils rentreront en eux-mêmes.

Mackenzie King endosse l'attitude de Roosevelt. Roosevelt est le meilleur président des Etats-Unis que le Canada a jamais eu.

De la pitié pour les autres, c'est très bien; mais si vous la réservez pour vous elle ne vaut rien.

Nous étions contents, autrefois, quand tout allait bien, même si notre allumeur ne fonctionnait pas.

Pourquoi ne chanterions-nous pas les louanges de nos ancêtres puisque nos contemporains nous repugnent?

Les devoirs de votre charge doivent passer avant le plaisir.

Ces nouveaux bombardiers aériens peuvent détruire beaucoup, même leur propre équipage.

Lorsque vous dites à quelqu'un qu'il a l'air fatigué, de suite sa figure change: il prend la mine d'un martyr.

Qui donc s'appliquera à produire la paix en conserves? Cherchez, inventeurs, un procédé.

Non, vous pouvez en être sûrs, Roosevelt ne songe pas à retourner les Philippines, Cuba et Porto-Rico à Franco, ne sera-ce que pour battre la marche des restitutions.

impérial et le Dominion; il a placé le Canada sur le même pied que l'Angleterre ou la Grande-Bretagne, ne laissant qu'un seul lien entre la métropole et nous, celui qui nous unit à la Couronne. Mais ce statut n'a modifié en rien la constitution canadienne, il n'a apporté aucun changement dans les relations du gouvernement fédéral avec les législatures provinciales, et quelque soit la position du Canada au point de vue international ou au point de vue impérial, la constitution canadienne ne peut être amendée que par le parlement impérial, à la demande du gouvernement fédéral et du consentement de toutes les provinces.

En 1935, au cours de la dernière conférence interprovinciale, on s'est scandalisé du fait que le Canada était le seul Dominion dans l'empire qui était obligé de s'adresser au gouvernement impérial pour amender sa constitution.

Il n'était pas convenable, disait-on, que le Canada pays souverain, ayant le pouvoir de signer ses propres traités et de se faire représenter à l'étranger par ses propres ambassadeurs, n'ait pas le pouvoir de modifier lui-même sa constitution. Une telle restriction était contraire à l'esprit du Statut de Westminster et nous donnait l'apparence d'un pays en tutelle. Un comité, comprenant le ministre de la Justice et les procureurs-généraux des différentes provinces, étudia le problème, et le 13 décembre 1935, la conférence en assemblée plénière, vota la résolution suivante: je cite textuellement, car cette résolution est très importante pour ce qu'il va suivre.

"La Conférence, dans l'intérêt des Dominions et des provinces exprime l'avis:

(a) Que les modifications à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord s'imposent et peuvent s'imposer à l'avenir;

(b) Que, à l'instar de tous les autres dominions autonomes, le Canada devrait posséder le pouvoir de modifier la constitution canadienne, à condition de trouver à cet effet une formule acceptable au parlement fédéral et aux assemblées législatives.

(c) Que le ministre de la Justice réunisse, dans un avenir rapproché, un groupe de fonctionnaires compétents du Dominion et des provinces en vue de préparer un projet tendant à arrêter cette formule projet qui sera soumis à une conférence subséquente."

Donc Messieurs, on admettait le principe, qu'il fallait trouver une formule acceptable et par le gouvernement fédéral et par les législatures provinciales et le gouvernement s'engageait à nommer des experts compétents du Dominion et des provinces pour préparer un projet tendant à trouver cette formule. Or, qu'a-t-on fait? On a nommé la commission Rowell pour enquêter sur l'état des finances des provinces.

Messieurs, j'ai le plus grand respect pour les membres de la Commission Rowell. Après la résolution que je viens de vous lire, nous avons raison de nous demander pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas suivi les recommandations de la conférence de 1935. Je ne sais si je me méprends sur le sens des mots: mais j'avais compris que le gouvernement fédéral devait nommer des experts du Dominion, et des experts des provinces; parce que ces dernières veulent être consultées. Il s'agit non seulement d'amender la constitution, mais il s'agit de chercher une formule acceptable par le gouvernement fédéral et les législatures provinciales, pour déterminer dans quelles conditions devront se faire à l'avenir tous les amendements futurs. Le citoyen de Québec nommé sur cette Commission, homme respectable et distingué, n'était pas le fonctionnaire des provinces dans le sens de la résolution. Il représentait le gouvernement fédéral, il était nommé pour lui. Mais il n'y avait au-

cun représentant de la province. On ne l'a même pas consultée, pour lui demander de désigner un expert compétent chargé d'étudier avec les experts du Dominion et chercher une formule acceptable à tous. Aussi, messieurs, le premier ministre de cette province, de même que ces collègues d'Ontario et du N. B. ont refusé de reconnaître cette commission pour cette première raison.

Mais il est une autre raison bien plus importante encore qui justifiait le gouvernement provincial de refuser de soumettre un rapport à la Commission Rowell.

Je vous réfère ici au mémoire présenté par Mre Emery Beaulieu, devant la Commission à Québec.

Le Commission Rowell nommée par arrêté ministériel avait été chargée entre autres choses de faire une enquête sur la position financière des différentes provinces afin de constater s'il était possible d'administrer le pays d'une manière effective dans les limites actuelles de la constitution, si non, de recommander un mode d'une autre forme des distributions des revenus et des responsabilités financières.

Si la nomination des membres de la Commission avait été faite avec le concours des provinces, si la mission avait été déterminée par les différentes législatures, il n'y aurait jamais eu de difficultés. Mais voici le gouvernement fédéral, qui, seul, de sa propre autorité, charge une commission, de faire enquête sur les administrations provinciales.

Il ne pouvait pas y avoir de violation plus flagrante de l'autonomie des provinces. Ottawa n'a pas plus le droit d'enquêter sur l'administration des provinces que celles-ci auraient le droit d'enquêter sur la situation financière de l'administration fédérale. La Province de Québec, comme la province d'Ontario et du Nouveau Brunswick, a refusé de reconnaître ce droit au gouvernement fédéral. Le gouvernement de cette province n'a jamais refusé de collaborer avec le pouvoir central. Mais, les canadiens-français de cette province n'ont-ils pas raison de se méfier devant l'attitude du fédéral, qui, pour parvenir à son but, n'hésite pas à faire de notre autonomie, une vulgaire question électorale. Et tout dernièrement n'a-t-on pas ridiculisé ceux qui voulaient se modifier dans les vieilles constitutions et n'osaient pas aller de l'avant, suivre l'élan général et aider le Canada à remplir ses nouvelles destinées.

Nous sommes prêts messieurs à marcher de l'avant. Mais nous croyons que les problèmes qui se posent aujourd'hui peuvent se solutionner sans recourir à des amendements constitutionnels. Nous ne sommes pas prêts à admettre le principe que chaque fois qu'un problème, grave et difficile se posera devant le gouvernement fédéral, ou devant les législatures provinciales, l'on doit chambarder la constitution pour essayer de les régler.

Il se fait actuellement une campagne de propagande contre notre province qui n'est pas de nature à nous faire consentir à accepter les yeux fermés, les projets d'amendements à la constitution sans savoir ce que seront ces amendements, sans en connaître la portée dans l'avenir.

Les idées radicales qui fleurissent dans l'ouest, la marée montante du communisme, nous portent à conserver intacte la constitution qui nous régit. Nous avons vu avec quel empressement le pouvoir central a reçu tous ceux qui allaient protester contre notre loi du cadenas et sa lenteur extrême à adopter les mesures contre le communisme présentées par les députés fédéraux de notre province pour ne pas craindre que ceux qui ont peur de se momifier dans nos traditions, ne viennent saboter ici l'oeuvre de nos pères, si nous donnons à une majorité hostile le

pouvoir d'amender notre constitution.

Il y a eu dans le passé des problèmes aussi difficiles. Le gouvernement fédéral a passé des lois pour solutionner ces problèmes que les provinces ont votée dans la suite lorsque ces lois ne nuisait pas à leur économie sociale. La loi de la pension de vieillesse en est un exemple, le prêt agricole en est un autre. Pourquoi aujourd'hui ne suivrait-on pas ces sentiers battus qui ont conduit à bon port ceux qui ont bien voulu s'y engager.

Nous sommes une province française et catholique. Nous avons les traditions, les moeurs, qui nous sont propres. Nous parlons notre langue, nous avons nos lois civiles françaises, distinctes des lois des autres provinces. Tout cela est protégée par la constitution actuelle. Allons-nous tout compromettre cet héritage, pour régler des problèmes financiers qui peuvent être solutionnés normalement, par une coopération étroite entre tous les gouvernements du Dominion. On me dira, mais nous ne touchons pas à ces privilèges. Oh! j'admets bien que l'on oserait pas les attaquer directement; mais, messieurs, le gouvernement fédéral aurait-il passé la loi du Cadenas, si la province de Québec n'avait pas pu le faire, et pourtant n'y a-t-il pas de pire ennemi contre notre religion et notre système économique et social que le communisme? Si les autres provinces veulent laisser cette doctrine se répandre librement chez elle, c'est de leurs affaires; mais nous, catholiques nous préférons prévenir le mal que le guérir et nous ne voulons pas permettre que la liberté soit confondue avec la licence.

Si cela est vrai pour le communisme, quelle garantie aurons-nous que les gouvernements fédéraux futurs, nantis du pouvoir d'amender la constitution ne portera pas atteintes à nos libertés et ne tentera pas de détruire l'oeuvre de nos aïeux.

Comme le disait si bien, l'honorable premier ministre de cette province, Maurice Duplessis l'autonomie provinciale est le rempart de nos libertés religieuses et civiles. C'est la seule garantie que nous possédons. On peut différer d'opinion sur l'opportunité d'amender notre constitution; mais cela ne justifie pas nos politiciens de ridiculiser les champions de notre autonomie provinciale. Ce n'est pas faire oeuvre de patriotes, que de les représenter comme des ennemis de la Confédération, des agitateurs et des fauteurs de discorde. L'effet de pareille déclaration commence à se faire sentir en dehors de notre province. N'avons nous pas entendu un monsieur de Toronto proposer l'abolition des provinces? Nous lisons un peu partout dans les revues anglaises publiées en dehors de la province et à l'étranger, des écrits tendancieux où l'on essaie de représenter les canadiens-français comme des fascistes, des extrémistes qui veulent saboter la Confédération et établir sur les rives du Saint-Laurent, un état séparé. Et c'est au milieu de cette agitation, de ces passions soulevés un peu partout contre les nôtres que l'on veut changer, modifier l'oeuvre des pères de la Confédération. Cette constitution, créé par ce que le Canada comptait alors de cerveaux les plus lucides, muries dans la paix, la concorde et l'harmonie! Non, messieurs, ce serait une grave erreur, un suicide, de faire de ce problème une question purement politique; de discuter de notre autonomie sur les tribunes électorales où elle viendrait se confondre, noyer, se perdre dans le fanatisme politique.

Notre sommes en faveur de la Confédération, la paix et l'harmonie, mais nous voulons aussi que ce progrès se réalise dans le respect des droits des deux grandes

Suite à la page 3

L'AUTONOMIE PROVINCIALE

(suite)

AMENDEMENTS

Et maintenant, messieurs, qui peut amender la constitution? Si l'article 42 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, permet aux provinces "d'amender et de changer de temps à autre leur constitution", il n'y a aucune section qui permet au pouvoir central de changer le pacte fédéral.

Comme je vous l'ai dit au début du chapitre, la Confédération est un contrat signé par les provinces, un compromis qui a donné naissance au gouvernement fédéral. Ce sont les provinces qui ont déterminé les pouvoirs du gouvernement central et qui ont fixé les attributions des différentes législatures. Si la constitution est muette sur ce point, c'est que les pères de la Confédération n'ont pas voulu donner au gouvernement fédéral, le pouvoir de changer notre constitution. De même que dans le droit civil, un contrat ne peut

être modifié sans le consentement des parties contractantes, de même dans le droit public les Etats ne peuvent modifier un pacte sans le consentement de ceux qui lui ont donné l'existence.

Seule, les provinces, dans une conférence plénière de leurs représentants et des représentants des autorités fédérales, pourraient modifier notre constitution. C'est d'ailleurs la règle que l'on a suivie en 1906 lorsqu'il s'est agi d'amender l'article 64 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord au sujet des subsides fédéraux. De même qu'en 1867, il a fallu le consentement de tous et de chacune des provinces pour former la confédération, il faudrait aujourd'hui la même unanimité pour en modifier les conditions.

Le Statut de Westminster a-t-il modifié la situation? Je ne le crois pas. Le Statut de Westminster a changé les relations qui existaient entre le gouvernement